## Arrêtés ministériels

## **A.M.**, 2023

## Arrêté numéro A-2023-01 de la ministre de la Famille en date du 28 février 2023

CONCERNANT la désignation d'un membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

Vu que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

Vu que le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que la ministre de la Famille peut, si le régime visé par cette loi le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer ce régime;

Vu que ce régime de retraite prévoit que la ministre de la Famille désigne quatre membres permanents du comité de retraite de ce régime;

Vu que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans et que le membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

Vu que, par l'arrêté numéro 2021-003 du ministre de la Famille en date du 15 décembre 2021, Mme Louise Côté a été désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 1er février 2022;

Vu que Mme Louise Côté a quitté ses fonctions au sein du comité de retraite de ce régime et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

## Arrête ce qui suit:

QUE Mme Josée Bélanger, conseillère en financement des services de garde éducatifs à l'enfance au ministère de la Famille, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de Mme Louise Côté.

*La ministre de la Famille,* Suzanne Roy

79061